

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



## CHRONIQUE MENSUELLE

Les entrepôts de sucre de Dunkerque. — Construction de façades en briques. — La suprématie anglo-saxonne. — Les conduites d'eau de Cleveland. — L'invention du gaz d'éclairage. — Napoléon et les Belges

Les grands entrepôts de sucre pour l'emmagasinage des marchandises de toute nature soulèvent assez souvent des problèmes de construction d'une nature toute spéciale, dont la solution, dans chaque cas particulier, présente un véritable intérêt au point de vue de l'art de l'architecte.

Nous trouvons un exemple particulièrement intéressant de ce genre de constructions dans l'établissement de l'entrepôt de sucres du port de Dunkerque. Le programme réalisé de la manière la plus heureuse par M. Friesé, architecte à Paris, comportait la construction d'un entrepôt pouvant contenir 230.000 sacs de sucre de 100 kilogrammes et disposé de manière à permettre la manutention et l'emmagasinage de 18.000 sacs par journée de huit heures.

Ces entrepôts sont nécessités par les besoins de l'exportation et les opérations de la Régie sur les sucres bruts ou raffinés, soumis aux droits ou libérés d'impôts.

L'entrepôt des sucres dont il s'agit a été fondé sur un terrain concédé par l'Etat à la Chambre de commerce de Dunkerque, sur le domaine du port et à faible distance des quais, de manière à faciliter le transport des sucres de l'entrepôt à bord des navires qui doivent les exporter.

Le bâtiment a une longueur de 118<sup>m</sup>60, sur la façade principale parallèle aux quais, et une largeur de 39<sup>m</sup>80 ; il couvre une superficie de 5.000 mètres carrés. Il comporte un rez-de-chaussée de 5 mètres de hauteur et trois étages de 3 mètres de hauteur. Il est divisé en trois compartiments égaux par des murs de refend de 0<sup>m</sup>60 d'épaisseur qui s'élèvent jusqu'au faite de la construction. Les divers étages sont desservis par quatre escaliers en fer établis dans des cages en maçonnerie disposées aux quatre angles des murs de refend.

Les planchers en bois, établis pour une charge de 1500 kilogrammes par mètre carré reposent sur des poutres en fer soutenues par des colonnes de fonte superposées du rez-de-chaussée au plancher de couverture et dont les distances en plan sont de 4<sup>m</sup>40 entre les rangées longitudinales et de 5<sup>m</sup>40 sur les rangées transversales. En outre, la stabilité est augmentée par une double file de colonnes jumelées qui remplacent les colonnes simples dans le milieu de chaque compartiment.

L'architecture du bâtiment est très sobre et parfaitement appropriée à sa destination. Le constructeur a fait un usage très judicieux des matériaux les plus généralement employés à Dunkerque et toute la construction a été exécutée en briques. Les façades ne comportent pas de saillies importantes pouvant gêner la manipulation des sacs qui se fait par les baies extérieures, sauf un large bandeau horizontal qui dessine la séparation du rez-de-chaussée et des étages. Au-dessus de ce bandeau, les murs sont divisés en

longs panneaux verticaux, alternativement pleins et construits en briques de couleur foncée, ou percés de baies soit simples, soit géminées. Ces divers panneaux sont dessinés par des encadrements de briques claires, formant des chainages verticaux reliés à la corniche par de légères arcades soutenant le couronnement formé par une balustrade en briques ajourée.

Le bâtiment n'est pas en effet surmonté d'un comble à toiture, mais il est couvert par une simple terrasse qui repose sur le plancher supérieur, auquel on a donné une pente de 1 centimètre par mètre à partir de l'axe longitudinal. L'étanchéité de la terrasse est obtenue au moyen de couches de papier superposées sur un lit de sable et enduites d'un agglomérant à base de goudron, tel que le ciment volcanique du système Haeusler. Les eaux de pluie sont évacuées non par des chéneaux extérieurs, mais par des cuvettes en relation avec des tuyaux de descente disposés à l'intérieur des cages d'escalier.

Par suite de la nature du sol, composé à la surface de sables mouvants, de remblais et de vases et, à cause des infiltrations dues au voisinage de la mer, les fondations ont présenté des difficultés assez grandes et ont exigé des soins tout particuliers. Les murs de façade et de refend, ainsi que les colonnes de fonte prennent leur appui sur des piliers en béton.

Pour la construction de ces piliers, on a dû faire usage d'un blindage étanche qui était constitué, dans l'espèce, par un cylindre formé de planches de sapin, clouées jointives sur des cercles en orme espacés de 1 mètre ; à la base de ces cylindres était fixée une trousse coupante qui s'enfonçait dans le sol, par déblaiement effectué à l'intérieur, sous le tranchant.

Le niveau de l'eau étant atteint, le déblaiement intérieur se continuait en enlevant, à l'aide d'une pompe à bras l'eau mélangée de sable ; en même temps, le blindage était pourvu intérieurement d'un revêtement en brique s'appuyant sur le cercle inférieur, de manière à lester convenablement le système. A la cote de 2<sup>m</sup>50 au-dessous du niveau de la mer, on dut, pour continuer le fonçage du puits, surcharger le blindage avec de vieux rails, et désagréger le sol, sous le tranchant, par une injection d'eau sous pression, tandis que le mélange d'eau et de sable était remonté au moyen d'une pompe centrifuge. La surcharge maximum dans les dernières opérations du fonçage s'est élevée jusqu'à 40 tonnes. On descendit ainsi le blindage à 0<sup>m</sup>50 au-dessous du bon sol, puis on coula du béton, suivant la méthode ordinaire, à l'intérieur du puits, de manière à constituer un pilier d'un seul bloc.

Quant aux appareils de manutention, ils sont constitués par des monte-charges hydrauliques actionnés par l'eau sous pression à 53 atmosphères, de la distribution générale de force motrice aux appareils de levage qui desservent le port de Dunkerque.

Outre l'intérêt que présentent ces travaux, leur exécution fait le plus grand honneur à nos compatriotes, et prouve, en dépit des thuriféraires patentés de la suprématie anglo-saxonne, qu'ils possèdent l'esprit d'initiative et d'organisation à un degré aussi élevé que nos aimables voisins, en face desquels ils ont pu maintenir dans une situation des plus florissantes un port de premier ordre et répondant à toutes les exigences modernes du commerce international.

Puisque nous parlons de travaux, nous dirons encore quelques

mots sur les dispositions prises dans la ville de Cleveland (Ohio) pour le passage en tunnel, sous le lit d'une rivière, d'une grosse conduite d'eau de distribution.

Les conduites traversant les divers canaux de la ville avaient été déposées précédemment dans des tranchées draguées au fond du lit ; mais cette solution, assez simple d'ailleurs, avait l'inconvénient de ne pas permettre la surveillance et l'accès des conduites.

Lors des nouvelles installations, on décida de placer les conduites à l'intérieur de tunnels établis sous le lit des canaux et aboutissant à des puits à leurs deux extrémités. Ces puits ont 2<sup>m</sup>90 de diamètre et 23<sup>m</sup>70 de profondeur.

Après avoir pratiqué une excavation, au droit de chacun des puits, jusqu'à la profondeur où l'eau pouvait gêner les travaux, on plaça dans le fond un cuvelage en fonte muni d'un rebord à la partie inférieure ; puis des viroles en acier furent rivées successivement d'abord sur les bords supérieurs du cuvelage, puis les unes au-dessus des autres au fur et à mesure de la descente du blindage. En même temps, on élevait le revêtement en brique dont la première assise reposait sur la saillie inférieure du cuvelage. L'excavation de la terre se faisait à l'aide d'une drague opérant dans l'eau, jusqu'à ce que le blindage fût descendu au-dessous de la couche imperméable d'argile.

Après épuisement complet de l'eau et quand le cuvelage fut descendu à fond, on élargit l'excavation de manière à construire une chambre en maçonnerie qui fut raccordée au tunnel.

La conduite en acier, composée de sections de 4 m. 25 de hauteur, pénètre dans le puits à la partie supérieure par un coude de 3 m. 65 de rayon ; la partie verticale s'incurve de même à la base pour passer dans le tunnel. La colonne est soutenue de distance en distance par des ergots en fonte que portent les joints des diverses sections et qui s'appuient sur des poutres en acier encastées dans la maçonnerie du puits. La conduite horizontale dans le tunnel repose sur des selles en fonte fixées dans la maçonnerie.

Grâce à ces dispositions, les conduites sont accessibles sur toute leur longueur et peuvent facilement être vérifiées et réparées en cas de rupture et de fuite.

\* \*

Dès que l'on parle de la découverte du gaz d'éclairage, le nom de Philippe Lebon surgit immédiatement pour nous rappeler que c'est à un Français qu'est due cette admirable découverte, de même que le nom de Papin s'attache à l'invention de la machine à vapeur, en dépit du dénigrement systématique et de l'envie de ses détracteurs.

Naturellement, l'Angleterre revendiquait pour son compatriote William Murdoch la découverte du gaz d'éclairage, mais jusqu'à ce jour la question de priorité à ce sujet était restée circonscrite entre ces deux noms illustres.

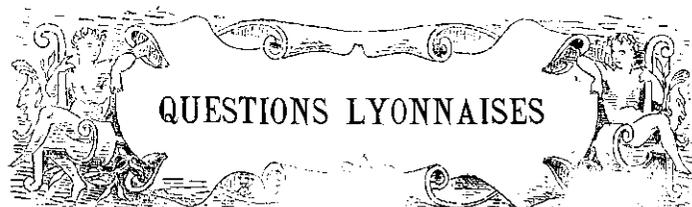
Voilà qu'aujourd'hui la Belgique vient se mettre sur les rangs ; c'est Jean Pierre Minkeliers, professeur à l'Université de Louvain, qui, dès 1784, c'est-à-dire, un an avant Philippe Lebon ou William Murdoch aurait distillé la houille pour en tirer de l'*air inflammable* dont il se servait pour éclairer la salle où il professait ses cours.

Ainsi, le Belge triompherait de la France et de la vieille Angleterre ! Ceci nous remet en mémoire l'épopée impériale arrangée à la sauce belge. Le grand Napoléon, sous sa tente, est absorbé dans l'étude de la carte du pays des *savez-vous*. Un aide de camp, entre précipitamment : « Sire, ce sont les Anglais ! — Envoyez un bataillon et fusillez-moi ça ! » Un moment après, nouvel aide de camp : « Sire, ce sont les Autrichiens ! — Détachez un escadron et sabrez-moi ça ! » Un autre moment, toujours après, encore un nouvel aide de camp : « Sire, ce sont les Russes ! — Une batterie d'artillerie et balayez-moi ça ! » Enfin, un nouveau moment après,

se précipitent tous les aides de camp sous la tente impériale : « Sire, sire, sire, ce sont les Belges !!! — Les Belges ! s'écrie Napoléon, nous sommes fichus. »

Les Français et les bons Anglais devront donc en prendre leur parti et avouer modestement que, puisque la Belgique rentre en scène, ils n'ont plus qu'à proclamer Jean-Pierre Minkeliers inventeur du gaz d'éclairage jusqu'au moment où quelque érudit nous démontrera que l'invention appartient à un quatrième larrou dont le nom est encore ignoré de la postérité.

DARYMON.



## QUESTIONS LYONNAISES

### LES TERRAINS MILITAIRES

#### Voies publiques à ouvrir dans la quatrième Section

Dans notre dernier numéro, nous avons parlé du projet de prolongement éventuel des avenues Chevreul et Bouchardy à travers les dépendances du fort Lamothe,

Cette question pourrait être utilement liée à celle de la création des nouvelles voies publiques prévues pour la quatrième section des anciens terrains militaires dont l'examen a été dernièrement repris par la deuxième Commission municipale.

On sait qu'en vertu de la convention du 6 juillet 1895, l'Etat a cédé à la Ville une partie des terrains rendus disponibles par le déclassement des anciennes fortifications de la rive gauche du Rhône et que ces terrains ont été divisés en quatre sections dont chacune fait l'objet d'un plan particulier.

La quatrième section, qui nous occupe aujourd'hui, comprend les terrains situés entre le fort Lamothe et le fort de la Vitriolerie et formant deux masses dont la superficie totale est de 5059 mètres carrés.

Le projet que l'Administration municipale a fait préparer en vue du réseau de voies publiques à ouvrir ou à ratifier sur ces deux masses, comprend les travaux suivants :

1° Achèvement de la place projetée à l'extrémité de l'avenue de Saxe ;

2° Elargissement de la rue A non encore dénommée ;

3° Ouverture et prolongement des rues Saint-Jérôme, Parmentier, de la Lône et rue dite C au plan ;

4° Acquisition de cinq délaissés, impropres à recevoir des constructions salubres.

Ce projet complète les améliorations déjà approuvées antérieurement pour cette partie de la ville et comporte principalement, outre les avenues Chevreul et Bouchardy prolongées et élargies à 20 mètres, la création d'une longue rue de 16 mètres de largeur entre la grande rue de la Guillotière, à l'angle de la rue du Béguin, et la future place de l'extrémité de l'avenue de Saxe. Cette place aura près de 2 hectares de superficie, soit 180 de longueur sur 100 de largeur.

Les plans d'alignement des terrains militaires cédés à la Ville ayant été approuvés par arrêté préfectoral, un plan parcellaire des immeubles ou portions d'immeubles à acquérir a été soumis à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. C'est sur les résultats de cette enquête qui n'a donné lieu qu'à des déclarations de peu d'importance que le Conseil est invité à délibérer.

La dépense prévue pour l'élargissement ou l'ouverture des rues projetées dans la 4<sup>e</sup> section est de 600.000 francs. A cette somme, qui ne comprend pas l'élargissement du chemin de la Mouche

les frais de mise en viabilité, il faudra ajouter environ fr. 490.000 pour compléter l'ensemble des travaux.

Mais comme la Ville pourra revendre une partie des terrains dont elle est propriétaire, terrains de constructions dont la valeur est évaluée à fr. 480.000 par le service de la voirie (superficie 5059 mètres carrés), le devis de la dépense réelle sera ainsi de 610.000 francs.

Dans sa séance du 16 janvier, le Conseil municipal n'a pas statué sur cette affaire. A la demande de certains conseillers, le renvoi à la deuxième commission a été ordonné pour complément d'examen. Nous espérons que l'on profitera de cette nouvelle étude pour discuter l'opportunité de l'extension du projet.

SINÉD.

### SOUVENIR A CARNOT

Au lendemain de l'assassinat du Président Carnot, j'eus, comme beaucoup sans doute, le désir de voir notre Municipalité ériger sur le lieu même du crime un petit monument destiné à entretenir dans le cœur de nos concitoyens le pieux souvenir d'un hôte infortuné frappé au moment où la journée se terminait pour lui dans une véritable apothéose.

Certes le monument qu'on lui dresse sur la place de la République a sa raison d'être, mais l'un n'empêche pas l'autre, et j'estime que le retard apporté dans l'achèvement de ce monument milite plus que jamais en faveur de la création d'une plaquette votive.

Pourquoi ne placerait-on pas sur le lieu du crime un cippe ou quelque chose d'analogue rappelant au passant qu'en cet endroit un homme, intègre par excellence, venu en notre ville pour témoigner par sa présence de l'intérêt qu'il portait à notre Exposition, fut odieusement poignardé sous les yeux de nos concitoyens que son air de bonté avait séduits et qui l'acclamaient tous sans exception.

Je ne veux pas dire qu'on devrait construire un édicule au milieu de la rue, ce qui nuirait à la circulation sur ce point très fréquenté, mais il me semble qu'on pourrait trouver quelque chose de mieux que le mesquin cimentage à damier du trottoir de gauche tel qu'on l'a fait sur une surface de quelques mètres pour marquer le lieu du crime.

Nous autres, Lyonnais, nous connaissons tous l'endroit fatal et quand on y passe on a malgré tout le cœur serré au souvenir de la sombre journée, mais il n'en est pas de même pour l'étranger, c'est du moins ce que j'ai constaté voici quelques jours. En me promenant devant le Crédit Lyonnais, j'entendis un homme qui disait à ses compagnons, des étrangers aussi : « Voyez, c'est là-bas (place de la République) où se dresse ce monument, que Carnot a été frappé ».

A l'avenir, pour éviter pareille erreur, je serais donc d'avis qu'on place dans le mur du Palais du Commerce, sous la première fenêtre d'angle prenant jour sur la rue de la République, côté place des Cordeliers, une plaque rappelant que le soir du 24 juin 1894, en face de ce lieu et à la distance de quelques mètres, le Président Carnot a été frappé à mort par l'italien Caserio.

J'aimerais également voir sur une autre plaque, en bronze si possible (le métal étant plus résistant que la pierre aux actes de vandalisme) la figuration, très exacte de cette scène mémorable, le tout encadré d'un sobre motif d'architecture.

Cette composition produirait une impression profonde sur l'esprit de chacun et entretiendrait le culte du souvenir pour cette grande victime qui fut toujours un homme d'honneur.

Si l'espace le permettait j'aurais voulu comme témoin oculaire, raconter les péripéties du drame et quelques menus faits subséquents qu'aucun journal n'a encore publiés ; mais, somme toute, le lecteur s'y intéresserait-il ?

CONSTANT TISSOT.

## TRAVAUX DU P.-L.-M.

**Ligne de Lyon à Mâcon et à Genève.** — Le Conseil d'administration de la Compagnie vient d'ouvrir un crédit de 53.400 francs pour l'allongement de la voie de garage impaire et des trottoirs à voyageurs de la gare de Pyrimont, située sur la ligne de Lyon et Mâcon à Genève (partie française).

La voie de garage (voie 3) de cette gare ne présentant qu'une longueur de 245 mètres seulement sera portée à 450 mètres, cet allongement s'effectuera côté Lyon. La réalisation de cette mesure nécessitera l'exécution d'un cubage important de terrassement pour l'élargissement de la plate-forme et de murs de soutènement, aqueducs, fossés, ainsi que la déviation d'une partie du ruisseau de Cottière. Les trottoirs de la gare considérée, seront portés à 150 mètres.

**Ligne de Saint-Gingolph à Collonges. — Gare d'Annemasse.** — Amélioration des installations de grande et petite vitesse et de transbordement des marchandises.

Ces travaux d'une importance de 60.470 francs, vont être mis en adjudication dès que possible. Ils comprennent la construction d'une annexe au bâtiment des voyageurs ; le remaniement avec transformation des locaux de service du bâtiment des voyageurs et de l'abri ; l'allongement des quais couverts et découverts à marchandises, la construction d'un bureau de petite vitesse et celle d'un abri de transbordement.

Ils se subdivisent en terrassements, démolitions, remaniments, maçonnerie, plâtrerie, charpente, couverture, menuiserie, zinguerie, marbrerie et fumisterie, peinture et vitrerie.

Ces travaux et les précédents seront exécutés sous les ordres de M. Rascol, ingénieur du VII<sup>e</sup> arrondissement.

**Ligne de Givors à la Vouite.** — Etablissement d'une voie de garage impaire, d'une voie de remisage paire et du block n° 3 à la gare de Peyraud, située sur la ligne de Givors à la Vouite.

La voie de garage impaire, d'une longueur utile de 500 mètres, sera soudée à la voie n° 1, immédiatement en deçà du pont situé au-dessus de la ligne d'Annonay. Elle se profilera latéralement à cette dernière ligne pour venir se terminer en cul-de-sac, côté Saint-Rambert, à l'emplacement de la voie 3 local, laquelle sera reportée à l'autre côté de la voie principale unique et deviendra voie 4.

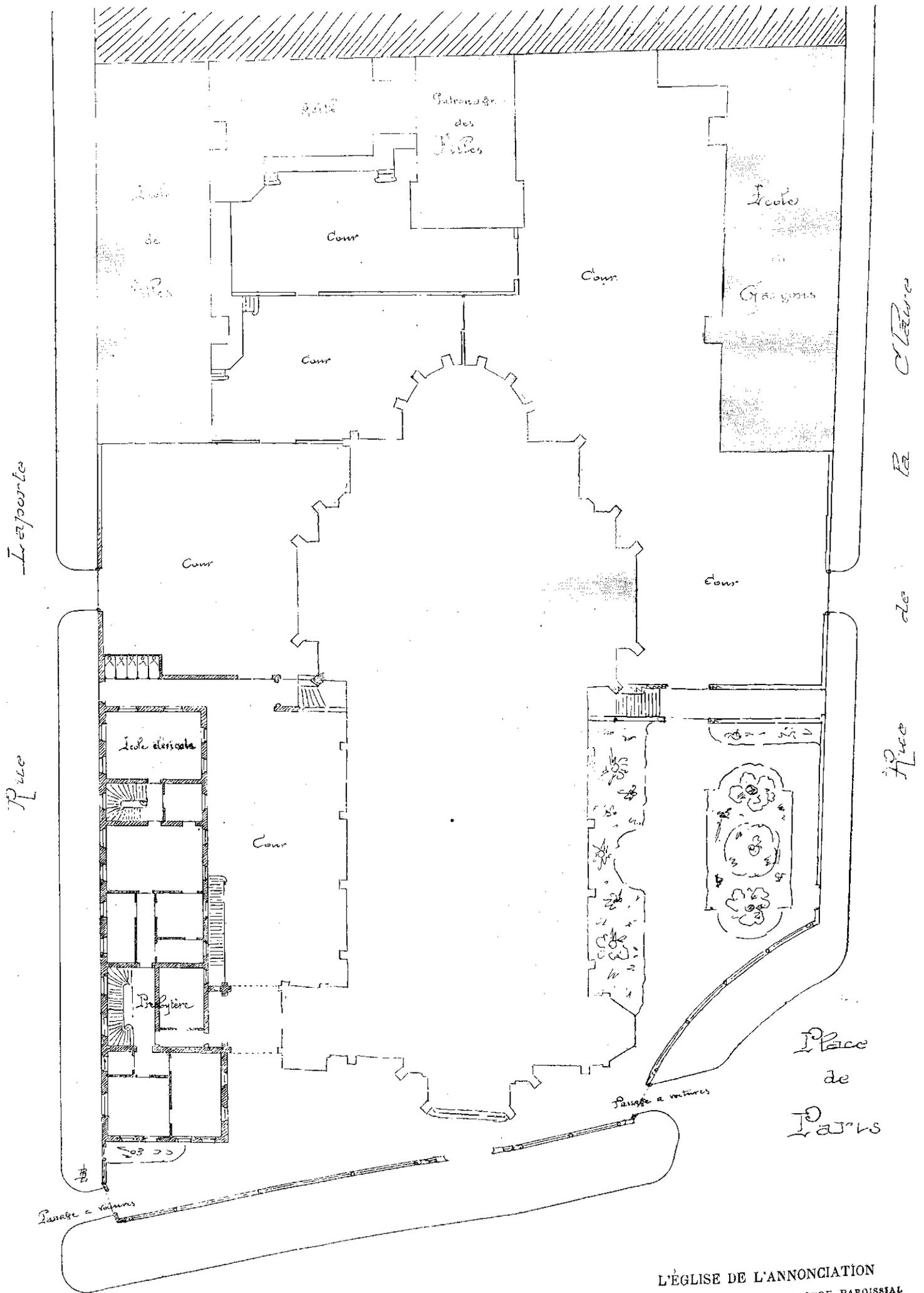
La voie de remisage paire, d'une longueur utile de 200 mètres, sera branchée sur la voie 2, à 40 mètres environ au delà du trottoir. Le faisceau sud des voies de service sera modifié et le block installé.

Ces travaux, d'une importance de 89.900 francs, seront exécutés sous les ordres de M. Barluet, ingénieur du IV<sup>e</sup> arrondissement de la voie, 10, cours du Midi, à Lyon.

### L'ÉGLISE DE L'ANNOCIATION à Vaise



L'église de l'Annonciation, à Vaise, est l'œuvre de l'un de nos meilleurs architectes, M. T. Bourbon. Le style de l'édifice est l'ogival simple du XIII<sup>e</sup> siècle. Ce monument est situé dans le quartier de Vaise près la gare. La générosité des paroissiens, et surtout de l'un d'eux, a fourni la presque totalité de la dépense. La façade, s'élevant sur la place de Paris, malgré qu'elle soit modérée d'importance, est l'une des œuvres architecturales des plus intéressantes de notre époque à Lyon.



L'ÉGLISE DE L'ANNONCIATION  
ET LES DÉPENDANCES DU GROUPE PAROISSIAL

Elle fut commencée en l'année 1891 et terminée en 1897, y compris tous les objets d'ameublement ; M. Bourbon en a dirigé tous les travaux, y compris les détails de l'intérieur ; il a été secondé par des entrepreneurs bien connus par leurs capacités :

D'une composition simple, bien comprise, d'un style élégant, l'église de l'Annonciation intéresse vivement le regard en conservant très bien le caractère religieux. L'ensemble est décoratif et a la beauté tranquille que donnent toujours les belles proportions et



L'ÉGLISE DE L'ANNONCIATION. — ARCHITECTE, M. T. BOURBON

Pour la maçonnerie, MM. Bellat et Taithe ; pour les pierres de taille, MM. Jaugeon et Chappey ; pour les charpentes, MM. Descotes, Patiaud-Lagarde et Gauthier. Les sculptures d'ornement des autels et de la chaire étaient confiées à M. Chenevay ; la statue a été exécutée par les sculpteurs de talent Fontan, Girardet et Bailly ; les vitraux sont l'œuvre d'artistes de goût, M. Lucien Begule et M. Paulin-Campagne.

un savant arrangement des lignes. Des détails qui viennent s'adapter à la composition générale rompant la sévérité des dispositions principales donnent cet aspect animé, surtout lorsque le soleil éclaire les pierres presque blanches de l'église (pierre de Tournus) sans que ces détails détruisent l'harmonie de l'édifice ; indiquons simplement que le kiosque des tramways et plusieurs arbres sont très gênants pour la vue de la façade. Un carillon très complet

du jeu de cloches ajoute sa symphonie à la poésie de l'architecture.

Un bâtiment adjacent est relié à l'église, c'est la cure, elle est située sur l'aile gauche et fait suite à la façade en se reliant à l'édifice par une construction basse soutenue sur une voûte; là se trouve l'accès à une cour qui contourne l'église sur trois faces et se termine en un joli jardin sur l'aile droite. Les écoles congréganistes sont séparées de l'église par cette même cour, leur groupement est heureusement combiné et forme un véritable ensemble paroissial; ces constructions cachent quelque peu l'abside aux yeux du public et des connaisseurs.

Pour éviter les difficultés qu'occasionnerait aux voitures le stationnement des tramways en bordure du trottoir, deux entrées latérales ont été ménagées, permettant l'accès des équipages pour les cérémonies de mariages, par exemple, leur stationnement devant le perron, à l'intérieur même de la cour, et leur dégagement par la porte opposée.

(A suivre.)

J. J.

### Les Adjudications publiques

Voici, d'après la *Chronique des travaux publics* de Bruxelles, l'exposé succinct d'un nouveau système d'adjudications publiques d'origine allemande, que nous enregistrons à titre documentaire.

Division des adjudications d'après leur montant jusqu'à 500 marcs, jusqu'à 5000 marcs, puis au delà de cette somme.

Les travaux inférieurs à 500 marcs peuvent être donnés de la main à la main, après une espèce de concours entre amateurs.

Ici, le principe dirigeant, c'est non le rabais, mais la perfection du travail.

Les travaux de 500 à 5000 marcs sont soumis au régime des adjudications. Mais la préférence est donnée non au rabais, mais au juste prix, qu'on suppose être près de la moyenne des offres.

Comment établir cette moyenne?

On écarte *a priori* les soumissions qui offrent un rabais de plus de 30 0/0, et celles qui dépassent de 20 0/0 le devis estimatif. Les autres soumissions servent à établir la moyenne des offres, et celui-là qui se rapproche le plus de cette moyenne emporte l'adjudication.

Enfin, pour les travaux dépassant 5000 marcs, subsisterait la règle de la plus basse soumission, avec ce correctif que si, de l'avis des fonctionnaires compétents, le rabais n'est pas expliqué, on peut passer la commande à la soumission suivante. Ceci pour écarter l'alternative nécessaire d'une tromperie ou d'une perte certaine.

A première vue, il nous paraît, dit notre confrère, y avoir — comme toujours — du bon et du mauvais dans le système allemand. Le bon, c'est, notamment, qu'il peut éviter aux entrepreneurs d'être victimes d'erreurs, toujours possibles. Le mauvais, c'est qu'il donne prise au favoritisme et à la camaraderie; qu'une entente peut s'établir entre les soumissionnaires avant l'adjudication et que certains « secrets de métier » ou procédés de construction seraient rendus publics. Nous n'en disons pas davantage pour aujourd'hui; nous y reviendrons.

### Le prix de la pierre à Saint-Etienne

Les maîtres-carriers de Saint-Etienne portent à la connaissance des propriétaires, architectes et entrepreneurs de cette ville, que depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier les prix de la pierre sont les suivants :

1<sup>o</sup> La pierre brute sera vendue à 5 fr. 50 les 1600 kilogrammes pour le mètre cube.

Celle prise en carrière sera vendue 3 fr. 25 les 1600 kilogrammes.

2<sup>o</sup> Moellons choisis pour façades ou parements seront vendus 10 francs les 1600 kilogrammes ou 2 fr. 50 le mètre carré pour ceux seulement qui n'excéderont pas plus de 0,25 de gros de mur; pour toute autre dimension, le prix sera à débattre;

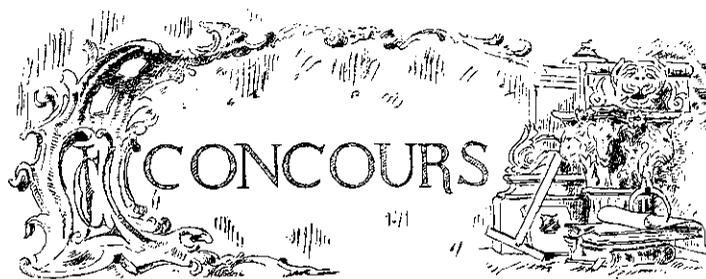
3<sup>o</sup> Pierre cassée pour béton sera vendue 5 francs les 1300 kilogrammes ou le mètre cube;

4<sup>o</sup> Pierre de taille brute, ébauchée, sera vendue à 38 francs le mètre cube mesurée dans sa plus grande dimension. (Pour blocs dépassant le mètre cube, le prix sera de 53 francs).

5<sup>o</sup> Pierre de taille au mètre carré, ébauchée seulement à l'usage de Saint-Etienne, sera vendue à 5 francs le mètre carré.

6<sup>o</sup> Pierre de taille à l'usage de Villebois, ébauchée seulement sera vendue 13 fr. 50 le mètre.

Suivent les signatures : Bonnet (Pierre), extracteur aux Chaumières; Pichon fils aîné, extracteur, au Clavier; Pichon (Jean), extracteur, au Grand-Coin; Massardier (François), extracteur, quartier Gaillard; Drevet (Jean-Marie), extracteur, à la Mine Ricamarie; Fauvet (Jean), extracteur, au Clusel; Aubert (Louis), extracteur, au Bois-Monzil; Bichon (Joannès), extracteur à la Pareille.



#### AIX-LES-BAINS

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'HOTEL-DE-VILLE

Le 27 mars dernier, la ville d'Aix-les-Bains ouvrait un concours en vue de l'élaboration d'un projet général d'aménagement de la place de l'Hôtel-de-Ville et de l'établissement thermal. Le concours a été rendu le 15 décembre et le jugement a eu lieu le 19 décembre. Le jury a décerné les récompenses suivantes :

*Premier prix, ex æquo*, à M. LAVIROTTE, architecte à Paris, et à M. PIN, architecte à Aix-les-Bains.

*Deuxième prix*, à M. FORESTIER, abbaye de Longchamps, par Neuilly-sur-Seine.

*Second deuxième prix*, à M. REDONT, architecte paysagiste, à Paris et à Reims.

### M. Martial PAUFIQUE

Ingénieur-Constructeur

Membre de la Chambre de Commerce de Lyon

Faut-il présenter M. Martial Paufigue aux lecteurs de *la Construction lyonnaise*? Ce serait superflu. Tout Lyonnais, tout constructeur, tout entrepreneur connaît cet ingénieur-constructeur, ce Lyonnais dans l'âme qui adore son pays et consacre toute sa grande intelligence à la défense des intérêts de sa ville natale.

C'est un jeune, dans toute l'acception du terme. Il est déjà pourtant le chef de la maison Paufigue frères qui exécute des travaux mécaniques dans le monde entier. Depuis quatre ans à peine membre de la Chambre de commerce de Lyon, M. Martial Paufigue en est un des rapporteurs les plus écoutés.

J'ai parlé des installations mécaniques et de forces motrices exécutées par la maison Paufigue. Parmi les plus importantes, je citerai, au dehors, l'usine électrique des chemins de fer du Nord à Bukarest.

En France, l'usine des tramways de Lyon (5000 chevaux) de Marseille (7000 chevaux), de Billancourt-Paris (8000 chevaux) ont eu les Paufigue frères comme entrepreneurs généraux. Puis ce sont les tramways de Nîmes, Béziers, Lourdes, Pau, Suresac, Paris-Malakof, le Havre-Monthivilliers, etc...

A Lyon encore, la grande usine de la verrerie de Vénissieux et surtout à l'Exposition internationale de 1894, presque toutes les installations mécaniques, la force motrice, les chaudières, les grandes cheminées, etc.

Le cadre de notre revue ne suffirait pas à citer les vastes constructions mécaniques sorties de l'usine Paufigue.

Mais il est un autre rôle, qui nous intéresse bien davantage, et qu'a si bien rempli M. Martial Paufigue à la Chambre de commerce de Lyon.

A peine nommé, en 1896, M. Paufigue s'y fait une spécialité des questions si ardues de travaux publics, de tramways, de chemins de fer, d'installations électriques; et nul n'ignore les services considérables qu'il a rendus à Lyon, comme rapporteur de la Chambre de commerce, dans la grave question de *la Suppression des passages à niveau*. Grâce à sa ténacité, à son énergie, nous avons vu les doléances si justifiées de notre Chambre de commerce prises en considération par la Compagnie P.-L.-M. et par les pouvoirs publics. Les ponts de pierre, qui devaient former autour de Lyon comme une nouvelle enceinte au fond de chacune de nos grandes artères des Charpennes, sont changés en ponts de fer ajourés, moins disgracieux et masquant moins complètement la vue. Les rues traversées par la voie nouvelle sont relevées. Enfin, si nous n'avons pas encore la gare de la Part-Dieu transportée au Tonkin, remède radical qui s'imposait pour l'avenir d'un des quartiers les plus peuplés de Lyon, du moins avons-nous le ferme espoir qu'à la suite du rapport de M. Paufigue, de ses entrevues répétées avec M. le Préfet du Rhône et avec M. Rascol, ingénieur en chef de la Compagnie P.-L.-M., entrevues au cours desquelles M. Paufigue a défendu avec une rare compétence et une énergie indomptable les intérêts industriels

gravement menacés, *la gare de la Part-Dieu sera ouverte à toutes les marchandises*. M. Paufigue a su créer autour de cette question, par ses conférences à l'Union des Chambres syndicales, par ses rapports à la Chambre de commerce, par ses démarches réitérées auprès des pouvoirs publics, un mouvement d'opinion si irrésistible que le Conseil d'Etat, saisi actuellement de la question, devra s'incliner et rendre justice au droit et à la raison.

En mai 1899, M. Paufigue était délégué au Congrès d'étude de Paris, pour discuter, au nom de la Chambre syndicale des entrepreneurs, *le projet de loi si funeste sur les accidents*, et nous savons avec quelle vigueur notre délégué s'est fait le porte-parole éloquent et écouté des revendications des entrepreneurs.

Une autre question intéressante appelait l'attention de M. Paufigue, qui la développait avec tout le talent qu'on lui connaît, au cours des Conférences des Chambres de commerce du Sud-Est, tenues à Lyon du 31 mai au 3 juin dernier; j'ai désigné le rapport présenté par M. Paufigue sur *la Mise à l'étude du projet de vote ferrée pour le transport économique de la houille du bassin de la Loire à Lyon et aux ports du Rhône*, question toute d'actualité surtout aujourd'hui, en présence de la crise épouvantable que nous

subissons sur les charbons, et que M. Martial Paufigue semblait déjà prévoir.

Le rapporteur voulait relier directement le bassin de la Loire au Rhône par un chemin de fer exclusivement houiller, dont la concession pourrait être demandée par la Chambre de commerce à l'Etat, soit comme chemin de fer d'intérêt général, soit comme chemin de fer d'intérêt local. On devait obtenir de ce chef une réduction de 60 0/0 sur les tarifs actuels de transport, sans grever en rien nos finances et en permettant aux industriels de notre région de réaliser une économie annuelle de plusieurs millions et de soutenir avantageusement la lutte de notre industrie nationale contre la concurrence étrangère de jour en jour plus redoutable.

Ce rapport fut très remarqué par les délégués des diverses Chambres de commerce représentées à Lyon et adopté à l'unanimité.

Mais, tout en s'occupant des intérêts généraux de la région, M. Paufigue n'en continuait pas moins de consacrer son temps à la défense des intérêts immédiats de Lyon. On le vit s'attaquer avec énergie aux Compagnies de tramways et lutter contre leur empiètement sur nos voies publiques.

Nous avons tous lu dans le *Salut Public* des articles violents, cachant, sous les pseudonymes peu transparents de L. B. ou de Pierre Pavé, la personnalité de notre grand industriel — qu'il nous pardonne cette indiscrétion! — et défendant la place Bellecour et ses arbres splendides contre le vandalisme municipal. M. Martial Paufigue aime Lyon de toute son âme et le lui prouve.

Toute question d'intérêt local trouve en lui un écho sonore, qui se répète dans les délibérations de la Chambre de commerce.

Tel est l'homme aimable, le travailleur infatigable, l'ingénieur éclairé, le représentant écouté de nos industries à la Chambre de commerce de Lyon, que nous

sommes heureux de présenter aux lecteurs de *la Construction lyonnaise*.

PIERRE VIRÈS.



Phot. Victoire.

M. MARTIAL PAUFIGUE

## BIBLIOGRAPHIE

### LES QUESTIONS PRATIQUES DE LÉGISLATION OUVRIÈRE ET D'ÉCONOMIE SOCIALE

Le premier numéro de cette Revue mensuelle, qui vient combler une lacune dans les publications économiques et sociales, a paru le 20 janvier. Ce numéro contient les articles suivants :

*La législation ouvrière*, par PAUL PIC.

*La réforme des conseils de prud'hommes*, par J. PEY.

*Les imperfections de la loi sur la saisie-arrêt des salaires et des petits traitements. Comment y remédier?* par E. BANDER.

*Chronique* : Congrès pour la protection des intérêts de la petite bourgeoisie; L'échelle mobile des salaires; Les coopératives de consommation en France; La loi sur les accidents et les sociétés coopératives de production; Les syndicats professionnels.

Cette Revue, dirigée par MM. Paul Pic, professeur à l'Université de Lyon, et Justin Godart, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, a réuni un groupe nombreux de collaborateurs dont les noms sont les plus sûrs garants de leur haute compétence.

Conçues dans un esprit de vulgarisation scientifique, les *Questions pratiques de législation ouvrière et d'économie sociale* s'adressent tout particulièrement aux industriels, négociants et commerçants, aux membres des groupements syndicaux, aux lecteurs des bibliothèques ouvrières, en un mot à tous ceux qui, par profession, ont besoin d'être tenus au courant des modifications apportées aux lois ouvrières et des résultats de leur application. En abordant les problèmes d'économie sociale, la Revue rendra d'incontestables services aux ouvriers, qui la trouveront à leur syndicat ou dans les bibliothèques, en leur montrant sous une forme simple à quoi leurs efforts et leur union peuvent tendre pour la réalisation des problèmes essentiels de la vie de tous les jours.

Abonnement : France et colonies, 8 francs par an; étranger, 10 francs. — Chez E. NICOLAS, imprimeur-éditeur à Lyon, 38, rue Tupin, et chez A. ROUSSEAU, éditeur à Paris, 14, rue Soufflot.



## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

**Ecole spéciale d'architecture.** — La Chambre, dans sa séance du 16 janvier, a porté de 15.000 à 20.000 francs, la subvention accordée, sur le budget des Beaux-Arts, à l'Ecole spéciale d'architecture de Paris.

**Marchés de gré à gré ou régie.** — Dans la séance du Conseil du 16 janvier dernier, l'Administration municipale a été autorisée à traiter de gré à gré ou par voie de régie pour les fournitures et travaux suivants :

### SERVICE DES EAUX

*Dépenses d'exploitation.* — Entretien :

Canalisations et achat de fontes . . . . .	32.500 fr.
Machines . . . . .	20.000 »
Réservoirs et galeries . . . . .	1.500 »
Batiments . . . . .	1.000 »
Acquisition et entretien du mobilier et du matériel . . . . .	8.000 »
<i>Travaux neufs de canalisations et de branchements</i> . . . . .	200.000 »

### VOIRIE URBAINE

*Eclairage des voies publiques.* — Travaux et fournitures de branchements et d'appareils d'éclairage . . . . . 6.000 »

### VOIRIE VICINALE

*Chemins vicinaux ordinaires.* — Travaux d'entretien à exécuter en régie . . . . . 15.000 »

### INSTRUCTION PUBLIQUE

*Locations d'écoles; entretien des bâtiments et des locaux scolaires.* — Travaux de fumisterie; éclairage; fournitures diverses, pose, enlèvement, entretien et renouvellement des appareils de chauffage . . . . . 20.000 »

*Mobilier et matériel scolaires.* — Entretien du mobilier; fournitures de tables-bancs; achat de matériel de démonstration; matériel de balayage et de nettoyage . . . . . 15.000 »

*Ecole municipale de tissage et de broderie mécanique.* — Réparations, entretien et achat de métiers; ustensiles et outils; achat de matières premières . . . . . 7.000 »

### BELLES-LETTRES, SCIENCES ET ARTS

*Musées de peinture, sculpture, archéologie.* — Acquisition d'objets d'art et de tableaux. — Achat d'objets d'art, tableaux, monnaies, médailles;

réparations diverses de mobilier, vitrines, installations, réparations de tableaux, statues et cadres. 40.000 »

*Ecoles municipales de dessin et cours de broderie artistique.* — Achat de modèles, médailles et ouvrages; entretien et renouvellement du matériel; location et mise en place du matériel pour l'exposition des concours des élèves . . . . . 2.000 »

*Théâtres municipaux et entrepôt des décors.* — Entretien des bâtiments, du mobilier et du matériel. — Entretien et renouvellement des appareils de chauffage et de ventilation; achat d'instruments et de partitions; restaurations de décors, armures et création de décors et costumes nouveaux, réparations et renouvellement des costumes, instruments et partitions . . . . . 5.000 »

### DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

*Extension et amélioration de l'éclairage public.* 15.000 »

*Etudes de l'amélioration du service des eaux et de l'assainissement de la Ville.* — Statistique. 6.000 »

### FONDATION CHAZIÈRE

*Acquisition de tableaux, sculptures et objets d'art pour les musées.* — Achat de tableaux, sculptures et objets d'art . . . . . 20.000 »

**Chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiments de Lyon.** — Bureau d'administration pour l'exercice 1900 :

*Président* . . . . . MM. J.-B. LESSELIER, rue des Archers, 9.  
*1<sup>er</sup> Vice-président.* Jean FESSETAUD, rue Vauban, 81.  
*2<sup>e</sup> Vice-président.* C. CLERMONT, rue Vauban, 73.  
*Trésorier* . . . . . H. GAGNIEU, rue Magenta, 53.  
*Secrétaire* . . . . . J. BIZET, rue du Gare, 7.

*Dix-neuf syndics :* MM. E. BRIZON, rue de Sèze, 118; V. BUTTIN, rue Palais-Grillet, 18; COUTURIER, rue Croix-Jordan, 1; DAVID, rue Garibaldi, 50; DUBOIN, rue des Docks, 3; GAYETTI, rue Saint-Dominique, 13; GIRÉ, avenue des Ponts, 45; GOUVON, cours de la Liberté, 33; GRÉPAT, rue d'Alsace, 75; JAMOT, rue de la Part-Dieu, 84; JAUDOIN, rue d'Enghien, 20; JOLY, rue des Trois-Rois, 10; LESOURD, rue Bouteills, 15; MALLET, rue Jacquard, 18; PERCHERANCIER, rue de Marseille, 42; ROLANDEZ, rue Cuvier, 75; SOULIER, rue Victor-Hugo, 33; TATON, cours Gambetta, 60; VERGUIN, rue Pierre-Corneille, 45.

Le banquet annuel aura lieu samedi 10 février, à 7 heures, à l'hôtel de l'Europe. Se faire inscrire à la Chambre syndicale, rue des Archers, 8, Lyon.

**Chambre syndicale des entrepreneurs de Vienne.** — Dans son Assemblée générale du 21 janvier, la *Chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiments*, à l'unanimité des membres présents, a constitué son bureau pour l'année 1900-1901 de la façon suivante :

*Président.* . . . . . MM. Florentin LAURENT.  
*Vice-Président* . . . . . BOUVIER aîné.  
*Trésorier* . . . . . CLÉCHET,  
*Secrétaire.* . . . . . TRABET aîné.

Dans la même réunion, la Chambre a désigné l'un de ses membres, M. Faure entrepreneur, candidat à la prud'homie, en remplacement de M. Bourdeaux, démissionnaire.

**Société des artistes français.** — Bureau pour 1900 :

Président, M. Jean-Paul LAURENS; vice-présidents, MM. BARTHOLDI et Tony ROBERT-FLEURY; secrétaire-rapporteur, M. Albert MAIGNAN; secrétaire-trésorier, M. BOISSEAU; secrétaires, MM. VIBERT, G. LEMAIRE, PASCAL et MENGIN.

Président du jury de peinture, M. DETAILLE; président du jury de sculpture, M. Mathurin MOREAU.

Conseil d'administration : peinture, MM. BOUGUEREAU, SAINT-PIERRE, LÉVY, DE RICHEMONT, GUILLEMET, DAMERON, PETITJEAN, DAWANT, GAGLIARDINI; sculpture, MM. BLANCHARD, ALBERT LEFEUVRE et Gustave MICHEL; architecture, MM. FORMIGÉ et CHANCEL; gravure et lithographie, MM. PATRICOT et LEFORT.

Dans le Comité, M. RAULIN a remplacé M. DAUMET, démissionnaire.

**Société des architectes de l'Allier.** — Bureau pour 1900 : MM. BÉSSON, à Moulins, président; HARTMANN, à Montluçon, vice-président; René MOREAU, à Montluçon, secrétaire-trésorier.

**Société régionale des architectes de Saône-et-Loire, de l'Ain et du Jura.** — Bureau pour 1900; MM. PINCHARD, à Mâcon, président; PELLETIER, à Lons-le-Saunier; FERRET, à Bourg, vice-présidents; GOUDARD, à Chalon-sur-Saône, secrétaire-général archiviste; LATOUR, à Chalon-sur-Saône, trésorier; CHANGARNIER, à Chalon-sur-Saône, AUTHELAIN, à Mâcon, ROYER, à Bourg, ROUSSEAU, à Lons-le-Saunier, délégués du Conseil.

**Société des architectes diplômés par le Gouvernement.** — Bureau pour 1900 : MM. Henri DEGLANE, président; DEFRASSE, LOUVET, vice-présidents; DAYOUST, secrétaire-général; JALABERT, archiviste; POUPINEL, trésorier; THOUY, Fernand GAUTIER, LABOURIE, secrétaires du Comité.

Membres du Comité : MM. Abel CHANCEL, DEGLANE, DESLIGNIÈRES, LOUVET, Henri MAYEUX, THOUY, MOUGENOT (d'Épinal), Adrien CHANCEL, DERASSE, LEGROS, MAISTRASSE, Gabriel MORICE, Fernand GAUTIER, Léon ROUSSEAU (de Sens), BONNIER, DUMÉNIL, Henri GAUTHIER, LOVIOT, ROUSSEAU, LABOURIE, NICOLAS (de Caen).

**Bal militaire.** — Nous rappelons que c'est le samedi 3 février qu'a lieu, à l'Hôtel de Ville, le bal militaire annuel. Les derniers préparatifs sont poussés avec activité et cette fête ne le cédera en rien aux précédentes. Ce sera grand profit pour l'œuvre si digne d'intérêt des Petites filles des soldats. Comme les autres années, la Compagnie P.-L.-M. accorde les réductions usuelles aux officiers de réserve et de territoriale des environs qui s'y rendront en uniforme. Pour les cartes, s'adresser, de 10 heures à 1 heure et de 3 heures à 10 heures du soir, au Cercle militaire, 9, rue des Archers, Lyon.

**Tramway de Grenoble à Chapareillan.** — Par arrêté du 4 janvier 1900, le Préfet de l'Isère a autorisé l'ouverture à l'exploitation, pour le service des voyageurs et des bagages, de la partie de la ligne de tramways de Grenoble à Chapareillan, comprise entre Crolles et le Touvet (longueur 10 kil. 566).

**Chaussée en macadam goudronné.** — On vient d'essayer en Angleterre, à Canterbury, un nouveau système de macadam qui donne d'excellents résultats, et qui présente une grande économie sur les autres procédés d'établissement des chaussées.

Sur une fondation de gros graviers et de pierrailles tassés sous le rouleau compresseur, on étale successivement trois couches de macadam goudronné préparé à l'avance et dont les éléments constitutifs vont en diminuant de grosseur. L'assise inférieure est formée de galets de 20 à 50 millimètres, tandis que ceux de la surface ne mesurent que 5 à 10 millimètres. Chaque galet a été préalablement recouvert d'une couche de goudron, opération qui se fait très facilement à l'aide d'un appareil spécial et à une chaleur modérée.

Quand les trois couches de galets ont été successivement comprimées par le rouleau, l'agglutination est parfaite et la chaussée présente une surface très unie quoique non glissante. Le coût d'un mètre carré de chaussée goudronnée revient, à Canterbury, à 6 fr. 75 seulement. On estime à sept ans la durée de cette chaussée, pendant lesquels les frais d'entretien ne dépassent pas 25 centimes par mètre carré.

## DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 11 au 23 janvier.

## LYON

*Angle place des Terreaux et rue d'Algérie, 22.* — Marquise vérandah. — Propriétaire, Société Bazar de l'hôtel de ville, rue d'Algérie, 22. Architecte, M. Chomel, quai de Retz, 10.

*Rue de la Tourette, 21.* — Démolition et reconstruction, villa. — Propriétaire, M. Coquillat, dessinateur, rue Vaubecour, 34.

*Rue Montgolfier, 71.* — Maison à loyers. — Propriétaire, M. Legros, rue Duguesclin, 255. — Architecte, M. Pras.

*Montée des Carmélites, 3.* — Maison de rapport. — Propriétaire, M. Henri Jud, rue du Bon-Pasteur, 6.

*Rue Bellecombe, 17.* — Maison d'habitation. — Propriétaire, M. Riffard, cours du Midi, 24.

## SAINT-ÉTIENNE

*Rue Penel (Côte-Chaude).* — Magasin. — Prop., La Vinicole de Côte-Chaude (Saint-Etienne). — Architecte, M. Duplax, 2, rue Emile-Littré.

*Rue Penel (Côte-Chaude).* — Maison d'habitation. — Propriétaire, M. Claude Jaquetin, rue Sainte-Catherine, 5.

*Rue des Chappes, 25.* — Maison à reconstruire. — Propriétaire, M. Pialat, rue des Chappes, 18.

*Rue de Lyon, 52.* — Habitation de trois étages. — Propriétaire, M. Forissier, rue Saint-Jean, 23.

## RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Rhône.** — 18 janvier. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. — Entretien des bâtiments communaux, pendant les années 1900, 1901 et 1902.

**PREMIÈRE SÉRIE.** — 1<sup>er</sup> lot. Soumissionnaires : MM. Boursier, 27,80 p. 100. — Pénelon, 26,30 p. 100. — Lepetit, 25 p. 100. — Clavel, 17 p. 100. — Cavarnier, 15,60 p. 100. — Martinaud et Chenaud, 15,10 p. 100. — Fauché, 12,10 p. 100. — Pétavit, 12,05 p. 100. — Adjud., M. Védrine, entrepreneur, rue Voltaire, 1, 23 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Soumissionnaires : MM. Martin, 21,30 p. 100. — Maigre, 16,30 p. 100. — Lafosse, 16,10 p. 100. — Adjud., M. Pansu, entrepreneur, rue des Asperges, 21,50 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Soumissionnaires : MM. Duret, 29,75 p. 100. — Tarcens frères, 26,82 p. 100. — Traverse, 25 p. 100. — Queyras, 25 p. 100. — Bernard, 23 p. 100. — Dauphin, 22,15 p. 100. — Paire, 18 p. 100. — Solle, 14 p. 100. — Chuzel, 10,10 p. 100. — Adjud., MM. Martin et Masson, entrepreneurs, rue de Marseille, 30,30 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Soumissionnaires : MM. Taillardat, 25,15 p. 100. — Dubost, 21,07 p. 100. — Union Lyonnaise, 20 p. 100. — Pacon, 18 p. 100. — Lesselier, 16 p. 100. — Adjud., M. Louis Rey, entrepreneur, 147, rue Moncey, 26,25 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Soumissionnaires : MM. René, 41,65 p. 100. — Béraud, 39,30 p. 100. — Pellissier, 37,10 p. 100. — Théoule, 36,15 p. 100. — Faure, 33,16 p. 100. — Pérignon, Vinet et Cie, 30,75 p. 100. — Rochet, 30 p. 100. — Lelaquay, 27,35 p. 100. — Clément, 26,05 p. 100. — Leravas, 18,50 p. 100. — Boussat, 15,20 p. 100. — Veure Pétavit et Bénassy, 14 p. 100. — Adjud., M. Guicherd, entrepreneur, 1, place Kléber, 42,10 p. 100 de rabais.

**DEUXIÈME SÉRIE.** — 1<sup>er</sup> lot. Soumissionnaires : MM. Boursier, 31,10 p. 100. — Lepetit, 31 p. 100. — Léry, 22,10 p. 100. — Cavarnier, 21,60 p. 100. — Martinaud et Chenaud, 16,15 p. 100. — Fauché, 12,20 p. 100. — Pétavit, 12,05 p. 100. — Grange père et fils, 10,15 p. 100. — Adjud., M. Eugène Pénelon, entrepreneur, 37, grande rue de Vaise, 35,70 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Soumissionnaires : MM. Maigre, 18,30 p. 100. — Lafosse, 16,10 p. 100. — Adjud., M. Martin, entrepreneur, 3, rue du Pensionnat, 21,65 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Soumissionnaires : MM. Dauphin, 32,10 p. 100. — Guer, 29 p. 100. — Queyras, 25,06 p. 100. — Burnichon, 25 p. 100. — Bernard, 25 p. 100. — Adjud., MM. Tarcens frères, entrepreneurs, 8, cours Lafayette, 35,12 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Soumissionnaires : MM. Lesselier, 18 p. 100. — Vellisson, 15,50 p. 100. — Adjud., L'Union Lyonnaise des entrepreneurs de plâtrerie, peinture, 35,35 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Soumissionnaires : MM. Théoule, 42,25 p. 100. — Béraud, 30,40 p. 100. — Pérignon, Vinet et Cie, 37,75 p. 100. — Lelaquay, 37,65 p. 100. — Pellissier, 37,10 p. 100. — Faure, 30,15 p. 100. — René, 29 p. 100. — Boussat, 25,05 p. 100. — Clément, 25,10 p. 100. — Veure Pétavit et Bénassy, 14,50 p. 100. — Adjud., M. Joseph Rochet, entrepreneur, 4, rue de Séze, 46,80 p. 100 de rabais.

**TROISIÈME SÉRIE.** — 1<sup>er</sup> lot. Soumissionnaires : MM. Fauché, 25 p. 100. — Clavel, 21 p. 100. — Martinaud et Chenaud, 14,15 p. 100. — Cavarnier, 12,60 p. 100. — Pétavit, 12,05 p. 100. — Sautour, 10,10 p. 100. — Adjud., M. Louis Boursier, entrepreneur, 86, rue Ney, 27,90 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Soumissionnaires : MM. Lafosse, 16,10 p. 100. — Montagne, 16 p. 100. — Savariou, 7,5 p. 100. — Adjud., M. Maigre, entrepreneur, 135, cours de Villeurbanne, 18,30 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Soumissionnaires : MM. Queyras, 25,10 p. 100. — Bernard, 21 p. 100. — Dauphin, 18,15 p. 100. — Paire, 15 p. 100. — Solle, 12 p. 100. — Adjud., M. Givois, entrepreneur, 68, rue Mercière,

28 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Soumissionnaires : MM. Lachaud, 26,20 p. 100. Taillardat, 25,15 p. 100. — Dubost, 21,12 p. 100. — Lesselier, 18 p. 100. — Pacon, 18 p. 100. — Adjud., M. Vellisson, entrepreneur, 28, rue Bancel, 22,60 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Soumissionnaires : MM. Pérignon, Vinet et Cie, 31,75 p. 100. — René, 29 p. 100. — Pellissier, 28,15 p. 100. — Clément, 27,40 p. 100. — Boussat, 22,40 p. 100. — Soulier, 20 p. 100. — Veuve Pétavit et Bénassy, 17 p. 100. — Leravas, 16,50 p. 100. — Lelaquay, 16,15 p. 100. — Adjud., M. Georges Théoule, entrepreneur, 30-31, rue Ney, 38,30 p. 100 de rabais.

QUATRIÈME SÉRIE. — 1<sup>er</sup> lot. Soumissionnaires : MM. Fauché, 17,20 p. 100. — Sautour, 7,10 p. 100. — Cavarnier, 14,50 p. 100. — Martinaud et Chenaud, 12,10 p. 100. — Canque, 10,10 p. 100. — Adjud., M. Ferdinand Clavel, entrepreneur, 55, chemin Feuilla, 26 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Soumissionnaires : MM. Janot, 15,75 p. 100. — Savariou, 9,85 p. 100. — Adjud., M. Lafosse, entrepreneur, 149, avenue des Ponts, 16,10 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Soumissionnaires : MM. Guér, 31 p. 100. — Dauphin, 28,15 p. 100. — Bernard, 28 p. 100. — Burnichon, 26 p. 100. — Queyras, 26 p. 100. — Traverse, 25 p. 100. — Coulet, 17,50 p. 100. — Adjud., M. César Grobon, entrepreneur, 92-94, rue Sully, 32,26 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Soumissionnaires : MM. Lachaud, 28,05 p. 100. — Lesselier, 22 p. 100. — Pacon, 20 p. 100. — Gagnaur, 15 p. 100. — Adjud., M. Taillardat, directeur de la Société le « Travail », 35,30 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Soumissionnaires : MM. Berand, 39,50 p. 100. — Pérignon, Vinet et Cie, 37,95 p. 100. — Pellissier, 32,25 p. 100. — David, 29,85 p. 100. — Clément, 27,15 p. 100. — Soulier, 25 p. 100. — Veuve Pétavit et Bénassy, 22,75 p. 100. — Boussat, 20,15 p. 100. — Lelaquay, 18,25 p. 100. — Adjud., M. René, entrepreneur, 3, rue Saint-Joseph, 41,65 p. 100 de rabais.

**Rhône.** — 25 janvier. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. — Reconstruction des petites serres du parc de la Tête-d'Or. — Soumissionnaires : MM. Lafarge, 2 p. 100. — Boursier, 1 p. 100. — Lardon, 0 p. 100. — Vergnette, 0 p. 100. — Cavarnier, 5 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Eugène Leclerc, entrepreneur, 223, rue Duguesclin, 3 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Adjud., MM. Bernard et Cie, entrepreneurs, 6, rue du Pensionnat, 12 p. 100 de rabais. Aucun autre soumissionnaire ne s'est présenté. — 3<sup>e</sup> lot. Soumissionnaires : MM. Salzi, 3 p. 100. — Guy, 1 p. 100. — Coste-Perret, 20 p. 100. — Société le « Travail », 20 p. 100. — Adjud., M. Louis Rey, entrepreneur, 147, rue Moncey, 6 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Soumissionnaires : MM. Théoule, 11 p. 100. — Clément, 5 p. 100. — René, 12 p. 100. — Soulier, 15 p. 100. — Rochet, 12 p. 100. — Adjud., MM. Pérignon, Vinet et Cie, entrepreneurs, 4, quai de l'Hôpital, 11,05 p. 100 de rabais.

**Rhône.** — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. — Installation du chauffage à vapeur dans les petites serres (adjudication restreinte). — Soumissionnaires : MM. Drevet et Olet, 6 p. 100. — Drevet, 6 p. 100. — Clément, Giré et Cie, majoration de 45 p. 100. Adjud., M. Mathian, entrepreneur, 245, rue de Créqui, 21 p. 100 de rabais.

**Rhône.** — 25 janvier. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. — Transport des arbres, arbustes du parc de la Tête-d'Or et des boues et immondices provenant des égouts. Adjud., M. Louis Dufer, entrepreneur, 4, rue Jangot, 1 p. 100 de rabais. Aucun autre soumissionnaire ne s'est présenté.

**Ardèche.** — 22 janvier. — *Mairie de Saint-Alban-d'AY.* — Captation et adduction des eaux de la source de Vélis. Montant des travaux, 5.202 fr. 90. Soumissionnaires : MM. Marcoux, 2 p. 100. — Berthet, 1 p. 100. — Grosjean, 1 p. 100 d'augmentation. — M. Viellaure, prix du devis. Adjud., M. Emile Gire, à Bourg-Argental (Loire), 1 p. 100 de rabais.

**Jura.** — 20 janvier. — *Mairie de Saint-Claude.* — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Conduites d'eau du quartier du Grand-Plan, de la Coupe et de l'Hôpital. Montant des travaux, 8.980 fr. Soumissionnaires : MM. Prosper Laporte, 4 p. 100. — Isidore Chamot, 5,25 p. 100. — Adjud., M. Felix Passot, à Saint-Claude, 15,06 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Etablissement de caniveaux pavés le long de l'avenue de la Gare. Montant des travaux, 800 fr. Soumissionnaires : MM. Charles Romanet, 8,10 p. 100. — Prosper Laporte, 9,25 p. 100. — Isidore Chamot, 10,05 p. 100. — Adjud., M. Auguste Anthonioz, à Coyrière, 14,80 p. 100 de rabais.

**Loire.** — 21 janvier. — *Mairie de Violay.* — Construction d'une mairie et de logements annexes. Montant des travaux, 33.100 fr. — Soumissionnaires : MM. Dupayrat, 20 p. 100. — Bourgin, 20 p. 100. — Mourdon, 20 p. 100. — Duron, 25 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Claude-Marie Poulard, à Violay, 3 p. 100 de rabais.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Samedi 17 février, 2 h. — *Préfecture.* — Service vicinal. — Chemin d'int. com. 15. Pont de Collonge. Dépense annuelle, y compris la somme à valoir, 1.650 fr. ; pour six ans, 9.900 fr. — Pont de l'Île-Barbe. Dépense annuelle, y compris la somme à valoir, 8.400 fr. ; pour six ans, 50.400 fr. Cautionnement, 500 fr.

Les devis et cahier des charges, relatifs auxdits travaux sont déposés à la préfecture du Rhône (3<sup>e</sup> division, 1<sup>er</sup> bureau), où chacun pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures.

**Allier.** — Dimanche 11 février, 2 h. — *Mairie de Lapatisse.* — Agrandissement de l'abri couvert de la place du Marché. 1<sup>o</sup> Fougères, béton, caniveau pavé, bordures-trottoirs. Montant des travaux, 340 fr. 27. — 2<sup>o</sup> Fers, tôle, zinc, tuyaux de descente et gouttières. Montant des travaux, 2.433 fr. 21. — 3<sup>o</sup> Bois de charpente et voligeage. Montant des travaux, 492 fr. 98. —

4<sup>o</sup> lot. Couvertures en ardoises. Montant des travaux, 528 fr. A valoir, 605 fr. 54. Total, 4.400 fr. Cautionnement, 120 fr.

Renseignements à la mairie.

**Allier.** — Jeudi 15 février, 4 h. — *Presbytère de Saint-Louis, à Vichy.* — Agrandissement et réparations du presbytère Saint-Louis. Montant des travaux, 14.000 fr. Cautionnement, 500 fr.

Renseignements à la mairie, bureau des travaux.

**Drôme.** — Samedi 17 février, 2 h. — *Mairie de Valence.* — Amélioration du service des eaux. Etablissement d'une conduite en fonte entre le nouveau réservoir de la Crozette et la ville. Raccordement de cette conduite avec le réseau de distribution et amélioration de ce réseau. Entreprise, 121.598 fr. 60. Somme à valoir, 3.401 fr. 40. Total général, 125.000 fr. Cautionnement provisoire, 1.500 fr. Cautionnement définitif, 3.000 fr.

Les pièces du projet sont déposées au 2<sup>e</sup> bureau de la mairie, où on peut en prendre communication, tous les jours non fériés, de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir.

**Jura.** — Jeudi 22 février, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins. Chemin de grande communication n<sup>o</sup> 27, de Salins à Dortan. Construction d'un pont métallique sur la rivière de la rivièrre de la Jeurre. Parties métalliques. Montant des travaux, 37.139 fr. Terrassements, voie charretière et trottoirs. Montant des travaux, 3.314 fr. 14. Total, 40.452 fr. 14. A valoir, 5.547 fr. 86. Total général, 45 000 fr. Cautionnement, 1.500 fr.

Visa huit jours avant l'adjudication par l'agent voyer en chef.

Renseignements à la préfecture (2<sup>e</sup> division).

**Loire.** — Samedi 17 février, 11 heures. — *Hôtel de Ville de Saint-Etienne.* — Alimentation en eau. Projet d'exécution de la dérivation des eaux du Lignon : Lot I. 1<sup>o</sup> Souterrain de Bel-Air, de 293 mètres de longueur ; 2<sup>o</sup> Souterrain de Remondière, de 1096 mètres de longueur. Lot II. Souterrain de Saint-Ferréol, de 920 mètres de longueur. Lot III. Souterrain de Chavanat, de 850 mètres de longueur. — 1<sup>er</sup> lot. 1<sup>o</sup> Souterrain de Bel-Air, de 293 mètres de longueur ; 2<sup>o</sup> Souterrain de Remondière, de 1096 mètres de longueur. Travaux à l'entreprise, 334.282 fr. 70. Somme à valoir, 38.217 fr. 30. Total général, 372.500 fr. Cautionnement provisoire, 11 500 fr. Cautionnement définitif, 11.500 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Souterrain de Saint-Ferréol, de 920 mètres de longueur. Travaux à l'entreprise, 186.430 fr. 50. Somme à valoir, 23.589 fr. 50. Total général, 210.000 fr. Cautionnement provisoire, 6500 fr. Cautionnement définitif, 6500 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Souterrain de Chavanat, de 850 mètres de longueur. Travaux à l'entreprise, 170.778 fr. 93. Somme à valoir, 22.461 fr. 07. Total général, 193.200 fr. Cautionnement provisoire, 6000 fr. Cautionnement définitif, 6000 fr.

Renseignements à la mairie.

**Loire (Haute-).** — Dimanche 4 février, 2 h. — *Mairie de Pradelles.* — Reconstruction de l'église paroissiale. Montant des travaux, 100.800 fr. Cautionnement, 5.000 fr.

Renseignements à la mairie.

**Saône-et-Loire.** — Dimanche 11 février, 1 h. — *Mairie de Senozan.* — Construction d'un bureau des postes et des télégraphes et du logement de la receveuse. Montant des travaux, 7.065 fr. 45. A valoir, 434 fr. 55. Total, 7.500 fr. Cautionnement, 235 fr. 50. Renseignements à la mairie.

**Savoie (Haute-).** — Samedi 10 février, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Julien.* — Travaux communaux. Chaumont. Construction d'un groupe scolaire. Montant des travaux, 24.280 fr. 86. A valoir, 2.328 fr. 08. Total, 26.608 fr. 94. Cautionnement, 1.133 fr. — Francens. Restauration de maison d'école. Montant des travaux, 1.213 fr. A valoir, 45 fr. Total, 1.258 fr. Cautionnement, 63 fr. — Réparations à l'église et au presbytère. Montant des travaux, 1.131 fr. A valoir, 56 fr. 95. Total, 1.188 fr. Cautionnement, 59 fr. Auteurs des projets : M. Raillon, architecte départemental à Annery pour le 1<sup>er</sup> lot ; M. Pons-Perret, à Saint-Germain-sur-Rhône, pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lots.

Renseignements à la sous-préfecture.

**Savoie (Haute-).** — Mercredi 14 février, 11 h. — *Mairie d'Annecy.* — Construction d'un caveau provisoire au cimetière. Montant des travaux, 7.139 fr. 46. A valoir, 600 fr. Total, 7.739 fr. 46. Cautionnement, 400 fr.

Renseignements à la mairie.

**Ministère de la Guerre.** — Jeudi 1<sup>er</sup> mars, 2 h. — *Mairie d'Antibes.* — Génie militaire. Place d'Antibes. Chefferie d'Antibes. Entretien des bâtiments et ouvrages de la place d'Antibes et dépendances pendant les années 1903 à 1903 inclus. — 4<sup>e</sup> lot. Peinture et vitrerie. Le montant de ce lot est évalué à environ 1.000 fr. par an.

On pourra prendre connaissance des pièces du marché dans les bureaux du génie, à Antibes, 2, rue de la République, tous les jours non fériés, de 8 heures à 11 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir.

**Ministère de la Guerre.** — Jeudi 1<sup>er</sup> mars, 10 h. — *Mairie d'Uzès.* — Génie. Chefferie de Nîmes. Travaux d'entretien des bâtiments et ouvrages de la place d'Uzès, pendant trois années.

Toutes les pièces relatives au marché sont déposées dans les bureaux du service du génie, à Nîmes, où l'on peut en prendre connaissance.

**Ministère de la Guerre.** — Mercredi 7 mars, 2 h. — *Mairie de Valence.* — Direction d'artillerie de Grenoble. Place de Valence. Fourniture de 1.000 tonnes de charbon nécessaires pour l'alimentation de générateurs de vapeur de la cartoucherie de Valence, pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1900.

Le cahier des charges indiquant les clauses et conditions de cette fourniture est déposé à la direction d'artillerie de Grenoble et à la cartoucherie de Valence.

### TRAVAUX COMMUNAUX A ADJUGER PROCHAINEMENT

**Ain.** — *Marsonnas.* — Réparation de l'église. Devis, 5.000 fr.

**Ardèche.** — *Labégude.* — Reconstruction de l'église. Devis, 46.000 fr.

**Isère.** — *Saint-Jean-de-Vaulx.* — Réparation du presbytère. Devis, 5.500 fr.  
**Loire.** — *Saint-Martin-de-Coailleux.* — Réparation de l'église. Devis, 5.000 fr.

**RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX**

**FORMATIONS DE SOCIÉTÉS.**

**Amplepuis.** — Société anonyme dite Société d'éclairage électrique d'Amplepuis. Durée du 29 décembre 1899 au 31 décembre 1929. Capital social 140.000 francs, divisé en 1400 actions de 100 francs (19 janvier).  
**Saint-Genis-Laval.** — J. Bonichon père et fils, travaux de maçonnerie. Capital 6000 fr. Durée 6 ans. Siège social : Pierre-Bénite.  
**Marseille.** — Société en commandite Arsène Magnier et C<sup>ie</sup>, entreprise de travaux publics, 56, cours Devilliers. Durée 2 ans et 1 mois. Capital 60.000 fr. dont 20.000 francs en commandite (25 novembre).  
**Montbrison.** — Peycelon et Chassang, scierie, mécanique, bois, à Saint-Just-sur-Loire. Durée 10 ans. Capital 10.000 francs (16 décembre).

**DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS**

**Lyon.** — Société en nom collectif Prost frères, fabrication, vente et pose de tuyaux de terre, vases, tuiles et autres produits céramiques. Siège social, quai de Bondy, 16. Dissolution à compter du 22 décembre, par suite de la cession faite par les héritiers de Antoine Prost à Jean-Claude Prost, coassocié, de leurs droits dans la Société. Liquidateur, M. Jean-Claude Prost (19 janvier).

**COURS OFFICIEL DES MÉTAUX**

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

	les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné . . . . .	200 »	102 50
— en planche rouge . . . . .	237 50	240 »
— — jaune . . . . .	187 50	19) »
Étain Banca en lingots . . . . .	337 50	» »
— Billiton et détroits en lingots . . . . .	320 »	325 »
Plomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumon . . . . .	48 »	49 »
— ouvré : tuyaux et feuilles . . . . .	51 50	52 50
Zinc retordu 2 <sup>e</sup> fusion . . . . .	51 »	55 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne . . . . .	74 »	» »
— — — Autres marques . . . . .	73 »	» »
Nickel brut pour fonderie . . . . .	400 »	» »
— laminé . . . . .	500 »	» »
Aluminium brut pour fonderie . . . . .	350 »	» »
— laminé . . . . .	450 »	» »
Fer laminé 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	29 50	30 50
Fer à double T, AO . . . . .	29 50	30 50
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus . . . . .	33 50	34 50
Mercure . . . . . le kilo	800 »	825 »

**Les Entrepreneurs** qui éprouvent des difficultés pour le règlement des travaux qu'ils ont exécutés, sont priés de donner leur adresse à M. CALMEL, 22, rue Haxo, à Marseille, qui leur fera gratuitement une communication pouvant les intéresser.

**AVIS**

Nous prions Messieurs les Abonnés de prendre note de la date d'expiration de leur abonnement mentionnée sur l'étiquette d'envoi du Journal, afin de nous faire parvenir en temps utile le montant de leur renouvellement.

Tout abonnement qui n'a pas été dénoncé avant son échéance ou dont les exemplaires ne nous ont pas été retournés, après cette date, continue de droit, et le montant en est entièrement exigible d'avance.

**SPECTACLES**

**Grand-Théâtre.** — Ce soir, *Cendrillon* dont le succès n'est pas dû seulement aux charmes de la musique de Massenet, à l'excellence de l'interprétation et à la richesse des décors et des costumes; la pièce peut être vue par tout le monde; aussi les enfants sont-ils conduits en nombre à la ravissante férie de Massenet qui sera jouée samedi et dimanche soir. Demain, vendredi, reprise de *Tannhäuser*, le beau drame lyrique de Wagner qui n'a pas été joué depuis sept ans.

**Théâtre des Célestins.** — *Coralie et C<sup>ie</sup>* obtient chaque soir un succès de fou-rire. Le désopilant vaudeville de Hennequin et Valabrègue, si lestement enlevé par M<sup>me</sup> Billon et MM. Coradin, Narball et Perret, sera rejoué aujourd'hui et jours suivants, et dimanche en matinée.

Mercredi, 7 février, soirée de gala consacrée à la création du *Roi de Rome*.

**Eldorado, 33, cours Gambetta.** — Ce soir grand gala qui comporte huit débuts; Polin, l'ineffable tourlourou; M<sup>me</sup> Gildy-Viaz, tireuse boër; Balfa, harpiste; Bellin, Darenne, Kadija, mauresque, et Bogard, chanteuse de genre.

Pour la première fois *Mademoiselle Fifi*, jouée par l'auteur, M. Oscar Méténier, le conférencier de la Bodinière, qui fera une causerie pour expliquer sa pièce, laquelle est montée à la perfection.

**Casino des Arts.** — Tous les soirs la grande revue *Ohé les Gones!* dont les représentations très goûtées et très suivies confirment le succès prévu.

**Scala-Bouffes.** — Ce soir le *Nouveau Vieux Jeu*. Vendredi adieux de Dufor et Rosita Ritort.

**Cirque Nancy.** — Aujourd'hui jeudi, à 3 heures et à 8 heures 1/2, deux représentations avec toutes les attractions; dernières des éléphants dressés de Maximilian; de Ted-Heaton, dans son plongeon de 22 mètres de haut et de la troupe américaine Monte-Bill. Après-demain samedi, débuts sensationnels des Phoques et Lions de mer, de l'Olympia de Paris.

Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY 4, Rue Gentil. — 22534

**FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION**

**CARREAUX EN CIMENT**

**VE A. DEMOLINS**, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

**PRODUITS REFRACTAIRES & GRÉS**

**PROST ET PICARD à Givors** (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eaux et assainissement. Téléphone.

**ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE**

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urnoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 3, LYON

**SABLE.** — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Lravage à vapeur sur le Rhône. Sable, Gravier, Cailloux roulés.

**FAVRE FRERES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, Plâtres, Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

**FAVRE FRERES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduite d'eau et pour bâtiments. Seuls représentants à Lyon de la C<sup>ie</sup> des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

**CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES**

**FAVRE FRERES**, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

**CHAUX ET CIMENTS.** — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des *Ciments Vicat* pour le Rhône et la Loire, ainsi que des *Usines de Trept* (Isère); du *Val d'Amby* (Isère). Seuls vendeurs des *Chaux de Cruas* (Freydier-Gouy); *Chaux des Barbières* (Drôme).

**PEINTURE & PLATRE**

**FAVRE FRERES**, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun.

**CHEVROT ET DELEUZE**, 64, rue de Marseille, Lyon — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre. *Lattes suisses*. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des *Plâtres de Savoie* de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des *Plâtres de l'Isle* (marque Poulet). Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annoay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

**CÉRAMIQUE**

**PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRERES**, fabricants à la Tour-de-Saivagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges incandescents, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

**PRODUITS CÉRAMIQUES.** — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Dépositaires des *Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier*. Spécialité de *Boisseries* pour cheminées, *Tuyaux en grès*. Fabrication de *tuyaux en poterie* pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annoay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

**CHARPENTES & PONTS MÉTALLIQUES — V. FEBVRE 16-18-20, rue de la Claire LYON VAISE**

# ARDOISES

de LABASSÈRE (Hautes-Pyrénées)

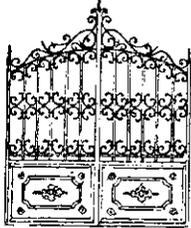
## FAVRE FRÈRES

50, 51, 52, quai de Serin, LYON

SEULS CONCESSIONNAIRES POUR L'EST ET LE MIDI DE LA FRANCE

DU COMITÉ DES VENTES DES ARDOISES DE LABASSÈRE

CONSTRUCTION MÉTALLURGIQUE



J. BERNARD & C<sup>ie</sup>

303, Rue Duguesclin  
LYON  
Près la Place de l'Abondance

PORTAILS, CLAIRES-VOIES  
Outillage pour Entrepreneurs

DÉCORATION EN STAFF  
et Carton-Pierre

EUGÈNE FLACHAT

ACQUÉREUR DES MODÈLES DE DÉCORATIONS  
DE L'ANCIENNE MAISON FLACHAT & COCHET

Rosaces, Corniches, Couronnements, Plafonds  
Trumeaux de Cheminées en staff  
Cheminées en bois, Céramique décorative, Vitraux  
Décoration en émaux sur opaline

197, rue Vendôme, LYON

CHEMIN DE FER PORTATIF

SYSTÈME JULES WEITZ, Breveté S. G. D. G.  
Matériel  
MATERIAUX  
pour  
Entrepreneurs  
VENTE  
LOCATION  
AVEC  
Facilité d'achat

Jules WEITZ  
LYON

EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1889 - 2 MÉDAILLES D'OR  
Exposition industrielle de Saint-Etienne 1891 - Premier prix médaille d'Or  
Exposition industrielle et agricole de Béziers 1892 - Premier prix médaille d'Or  
Expositions Univ. de Lyon 1894, 2 Médailles d'Or; Bordeaux 1895, HORS CONCOURS, Médaille de Jury.

POUR TRAVAUX PUBLICS  
MINES, PLANTATIONS  
WAGONS PERFECTIONNES  
TRICYCLES

SERRURERIE  
D'ART ET DE BATIMENT

JARDINS D'HIVER, VÉRANDAHS, MARQUISES  
PORTAILS, GRILLES, SERRES, ETC.

CHARPENTES EN FER

CIELS OUVERTS, CROISÉES, RAMPES  
KIOSQUES, PONTS, ETC.

L. RUDIGOZ  
31, rue Barême, 31, LYON

MOSAÏQUES  
DE MARBRE

Romaine et Vénitienne de tous Styles  
pour Dallage

NOUVELLES MARCHES D'ESCALIERS

Mosaïques Artistiques

Verres spéciaux, Ors et Emaux Vénitiens  
pour Décorations Murales  
VOÛTES, PLAFONDS, FAÇADES, ÉGLISES, CHATEAUX  
MUSÉES, THÉÂTRES

Salles à manger, Salles de Billard, Salles de Bain  
Vestibules et Cuisines

Bars, Cafés, Hôtels, Boucheries  
et Similaires.

BERTIN, QUIARY & C<sup>ie</sup>

BUREAUX : Avenue de Saxe, 223

ATELIERS : Rue d'Aguesseau, 5

TRAVAUX GARANTIS  
PRIX MODÉRÉS

Restauration de Mosaïques Ancienne & Moderne

F. LAUZUN & C<sup>ie</sup>

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAÏQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée  
ou sculptée.

Envoi franco de l'Album